

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS  
SEANCE DU 19 MARS 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. MENANT Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 Mars 2018

Présents : MM MENANT F. BABAUD R. CAILLON F. CHARRON E. DAHERON J. GRELET M. MOINARD P. MOUR-GASREL F. PINAUD J. STENGER C.

Absents : excusés : MM. MARCHAIS O. (1 pouvoir à J. PINAUD) TURGNE F (1 pouvoir à MOINARD P) AUJARD N. CHABIRAUD L. GEGADEN P.

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame MOUR-GASREL a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :            session ordinaire**

**Vote du compte administratif 2017**

**Vote du compte de gestion 2017**

**Affectation du résultat**

**Convention REE**

**Don à la commune d'une parcelle à St Gilles (A 1045)**

**Projet de location du bâtiment de l'Aire Naturelle de Loisirs**

**Informations et questions diverses**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BABAUD Robert, doyen, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, dressé par M. Francis MENANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section fonctionnement	423 707.86	453 456.80
	Section investissement	234 223.57	199 276.82

Reports 2016	Section fonctionnement		88 055.89
	Section investissement	- 28 244.04	
TOTAL		- 28 244.04	88 055.89

Restes A réaliser	Section investissement	7 302.00	3 741.00
Résultat Cumulé	Section fonctionnement	423 707.86	541 512.69
	Section investissement	269 769.61	203 017.82
TOTAL CUMULE		<b>693 477.47</b>	<b>744 530.51</b>

- 2) Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,  
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres prescrites,

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. BABAUD Robert,  
Doyen, après avoir approuvé le compte administratif 2017 dressé par Monsieur le Maire, et constaté :

- un résultat de fonctionnement de	117 804.83 €
- un solde d'investissement de	- 63 190.79 €
- soit un excédent de résultat de	54 614.04 €
- des dépenses engagées reportées de	7 302.00 €
- des recettes engagées reportées de	3 741.00 €

décide d'affecter les inscriptions budgétaires 2018 comme suit :

<b>Virement nécessaire au 1068</b>	<b>66 751.79 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté 002</b>	<b>51 053.04 €</b>

### **CONVENTION RELATIVE A L'AUTORISATION DES DROITS DE PASSAGE (passage de câbles et survol sur les voiries) NECESSAIRES A LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN**

*Monsieur Jacques PINAUD, conseiller concerné ne prend pas part au débat et au vote.*

Dans le but de permettre la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant 2 éoliennes sur le territoire de la commune (extension du parc de Péré), la Société SAS EOL D'AUNIS demande le droit de passage et le survol sur les voiries concernées et que la commune s'engage à consentir toutes les servitudes nécessaires à la construction et à l'exploitation notamment pour le passage des câbles et le survol des pales. Elle propose la signature d'une convention.

La commune conservera la propriété et la jouissance des terrains occupés par les câbles (voir plan joint).

La convention est conclue pour la durée de vie du parc éolien (prévue pour 30 ans).

En contrepartie des autorisations consenties par la commune, la société lui versera annuellement une redevance équivalente à trois mille euros (3000 €).

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **DON A LA COMMUNE D'UNE PARCELLE SITUEE A ST GILLES (A 1045)**

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur TURGNE Fabrice propose de céder à la commune une parcelle lui appartenant à ST Gilles cadastrée A 1045 pour une contenance de 100 m<sup>2</sup>. Cette parcelle en devenant communale permettra à la RESE de pouvoir y installer 3 compteurs d'eau desservant les riverains de St Gilles.

Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT et de la délégation qu'il a reçue du conseil municipal pour la durée de son mandat, informe les conseillers qu'il va accepter cette libéralité et procéder aux démarches nécessaires pour que ce bien soit propriété communale.

### **PROJET DE LOCATION DES BATIMENTS DE L'AIRE NATURELLE DE LOISIRS**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu 2 personnes, Madame Marion PORTIER, professeure des écoles Madame Clémentine FANTOU sophrologue qui sont à la recherche d'un bâtiment à louer afin de proposer un enseignement alternatif pour une quinzaine d'enfants s'inspirant de la méthode Montessori. (Hors contrat de l'Education Nationale).

Monsieur le Maire après avoir entendu leur demande leur a fait visiter le bâtiment du camping. La salle et le site répondraient à leurs attentes. Ils pourraient être loués en période scolaire, soit de septembre à début juillet et être maintenu en camping pour la saison estivale (juillet et août).

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord sur le principe.

Une réunion d'information est organisée par ces personnes mercredi 21 mars à 18h30 dans les locaux du camping afin d'informer la population et les personnes intéressées par ce projet d'école alternative.

Après en avoir discuté, les conseillers acceptent cette proposition, moyennant un loyer mensuel de 550 € charges comprises.

Si cette proposition leur convient, un bail de location sera établi.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**NW ENERGY** : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a été sollicité par la société NW Energy qui est à la recherche d'un terrain d'environ 100 m<sup>2</sup> en bord de route à proximité d'un réseau électrique afin d'y installer un container de stockage d'énergie relié à Enedis. Ce container permettrait notamment de parer aux différentes microcoupures.

Il est proposé en contrepartie un loyer annuel de 1200 € HT et la signature d'un bail de 9 ans.

Deux propositions de lieux ont été faites : une sur le parking du cimetière et l'autre sur l'Aire Naturelle de Loisirs en bord de la route de Toucherit (D 312)

Avant de prendre une décision, il est nécessaire d'avoir des informations complémentaires sur la réalisation de ce projet (contact va être pris avec les services de l'urbanisme et du SDEER)

Madame Estelle CHARRON informe les conseillers que des travaux de tranchées ont été effectués sur le chemin blanc à Fondouce pour alimenter une maison se trouvant sur la commune du THOU. Le chemin est en mauvais état suite à ses travaux. Voir avec l'entreprise qui est intervenue afin qu'elle procède à la réfection du chemin.

Madame CHARRON souligne que les nuisances sonores qu'elle avait déjà évoquées persistent, toujours le même riverain et sa moto... Monsieur le Maire va le convoquer.

Séance levée à 21h45

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Les Conseillers,

Le Maire,  
F. MENANT